

A scenic view of a city skyline across a park with a pond and a stone pier in the foreground. The city skyline features several tall buildings, including a prominent dark skyscraper. The park has green trees and a paved walkway. A stone pier extends into the water in the foreground.

1

# INTRODUCTION



# 1. Introduction

La *Loi sur les cités et villes* (LCV) a institué l'exigence d'avoir un vérificateur général pour les municipalités du Québec de 100 000 habitants et plus. Le vérificateur général donne l'heure juste au conseil municipal quant à l'utilisation à bon escient et optimale des fonds publics par l'administration municipale.

Le mandat du vérificateur général comporte, dans la mesure jugée appropriée par celui-ci, à la fois l'audit financier, l'audit de conformité aux lois et règlements ainsi que l'audit d'optimisation des ressources de la Ville de Montréal et des organismes visés par l'article 107.7 de la LCV, qui étaient au nombre de 16 pour l'année financière 2016, et ce, dans les limites du budget minimal imposé à l'article 107.5 de la LCV.

En vertu de la LCV, le vérificateur général doit au plus tard le 31 août de chaque année transmettre au maire, pour dépôt au conseil municipal, les résultats de ses audits pour l'exercice se terminant le 31 décembre précédent.

Le présent rapport consolide les résultats des travaux du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal pour l'année financière terminée le 31 décembre 2016.

Voici un bref survol du contenu de chacun des chapitres du rapport annuel 2016.

## Chapitre 2 – Observations de la vérificatrice générale

Ce chapitre inclut les observations de la vérificatrice générale sur les défis du Bureau du vérificateur général de Montréal ainsi qu'un sommaire des éléments importants résultant des travaux conduits pour l'année 2016.

## Chapitre 3 – Audit des états financiers et autres rapports

Les résultats de l'audit des états financiers consolidés de la Ville de Montréal et des organismes devant être audités par le vérificateur général en vertu des dispositions de l'article 107.7 de la LCV sont présentés dans ce chapitre.

## Chapitre 4 – Conformité aux lois et règlements

Ce chapitre contient les résultats de l'audit visant à s'assurer de la conformité à la réglementation des organismes subventionnés par la Ville à hauteur de 100 000 \$ et plus.

### **Chapitre 5 – Audit d’optimisation des ressources et des technologies de l’information**

Dans ce chapitre, les résultats des audits d’optimisation des ressources et des technologies de l’information sont consignés. On y retrouve les rapports d’audit pour les dossiers sur la gestion de l’agrile du frêne et de la canopée, la gestion durable de l’eau, la gestion des feux de circulation, le programme Éco-quartier et les écocentres, ainsi que les deux rapports d’étude préliminaire sur le projet du Système évolué de radiocommunication de l’agglomération de Montréal et la gestion du programme Transfo-RH, en plus des résultats sommaires sur nos tests d’intrusion physique.

### **Chapitre 6 – Suivi des recommandations des années antérieures**

Ce chapitre expose les résultats du suivi effectué sur les recommandations émises dans les rapports précédents.

### **Chapitre 7 – Situation du Bureau du vérificateur général**

Le vérificateur général doit aussi rendre compte de ses activités. Par souci de transparence, dans le dernier chapitre du rapport 2016, les résultats financiers du Bureau du vérificateur général de la Ville de Montréal ainsi qu’un ensemble d’indicateurs y sont présentés.

### **Annexes**

Finalement, paraissent en annexes, les dispositions de la LCV concernant le vérificateur général, le vérificateur externe et le directeur général ainsi que le relevé de comptes du vérificateur général au 31 décembre 2016 audité.